

Conditions de vie  
Société

Pour les Auvergnates, concilier  
vie de couple et vie professionnelle  
n'est pas toujours aisé

**A**ux âges de la vie active, malgré l'augmentation des séparations et du célibat, la vie en couple reste la norme pour les Auvergnates. En 2010, sept Auvergnates sur dix âgées de 16 à 65 ans partagent leur logement avec un conjoint, qu'elles soient mariées ou non. Concilier vie de famille et vie professionnelle n'est pas toujours chose aisée. Ainsi, la présence d'enfants, le diplôme ou encore le lieu de résidence influencent l'activité féminine. Par ailleurs, la pratique du temps partiel augmente proportionnellement au nombre d'enfants. Au sein des couples, les femmes sont davantage touchées par le chômage que les hommes.

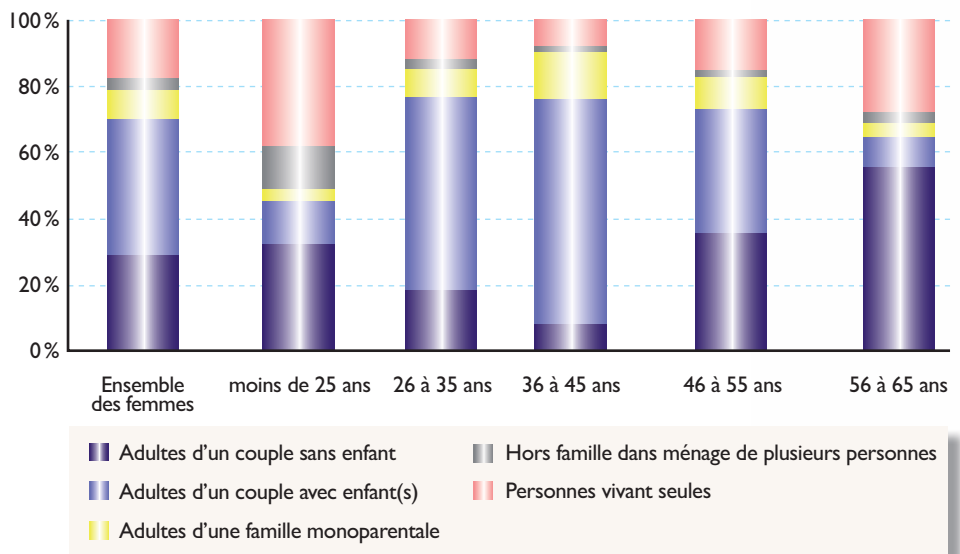
► Geneviève Burel et Daniel Gras, Insee

Malgré l'augmentation des séparations et le fait que les jeunes s'installent plus tardivement avec un conjoint après avoir quitté le cocon familial, la vie en couple reste le mode de vie largement majoritaire avant 65 ans. En 2010, sept Auvergnates sur dix âgées de 16 à 65 ans vivent en couple. Ainsi, dans la région, près de 277 000 femmes partagent le même logement avec leur conjoint et déclarent être mariées ou vivre maritalement (voir méthodologie). La vie en couple s'instaure progressivement avec l'âge. Avant 25 ans, elle concerne moins de la moitié des jeunes femmes. Dans cette tranche d'âges où la vie étudiante est courante, 38 % des jeunes femmes vivent seules et 13 % partagent leur logement avec d'autres personnes sans lien filial. Entre 26 et 45 ans, ce sont près de huit femmes sur dix qui vivent en couple. Au-delà de 46 ans, cette part tend à diminuer. Avec les séparations plus nombreuses, elle passe de 73 % entre 46 et 55 ans à 65 % entre 56 et 65 ans. ►

Entre 26 et 50 ans, les femmes en couple autant présentes sur le marché du travail que celles sans conjoint

Le développement de l'activité féminine a profité à toutes les femmes. En 2010, en Auvergne, entre 26 et 50 ans, les femmes en couple sont autant présentes sur le marché du travail que celles vivant sans conjoint. Dans cette tranche d'âge, neuf femmes sur dix ont ou cherchent un

►► Mode de cohabitation des Auvergnates selon l'âge



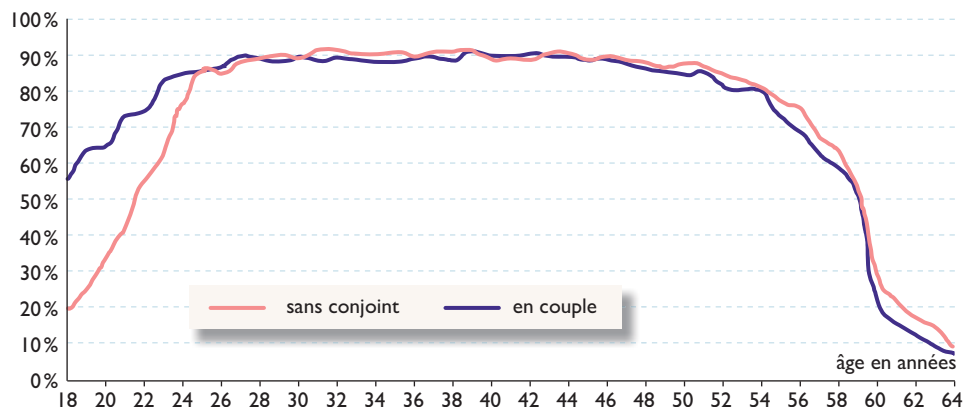
Source : Insee, Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire.

emploi (89 %), soit un taux d'activité qui se rapproche de celui des hommes (97 %). Pour les jeunes femmes, l'insertion professionnelle va plus souvent de pair avec la vie en couple. Parmi les Auvergnates âgées de 25 ans ou moins, le taux d'activité de celles vivant en couple (79 %) est en effet bien supérieur à celui des autres femmes (49 %). Jusqu'à 25 ans, les femmes vivant en couple sont en effet moins souvent étudiantes (12 %) que celles vivant sans conjoint (48 %). Passé 50 ans, le taux d'activité des femmes tend à diminuer mais la situation s'inverse. Lorsqu'elles sont seniors, les femmes sont plus souvent actives lorsqu'elles ont seules la responsabilité de subvenir aux besoins d'un ménage. ►

La présence d'enfants reste un frein important à l'activité des femmes en couple

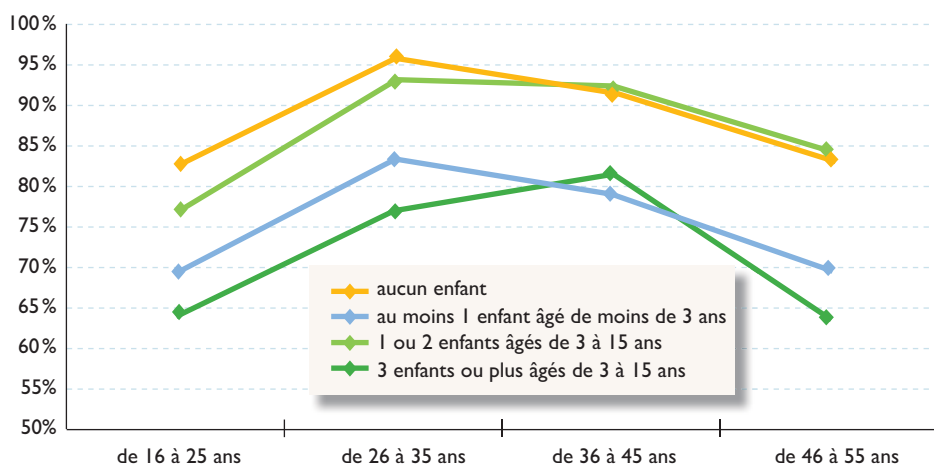
La maternité reste un frein important à la participation au marché du travail pour les femmes en couple, notamment lorsqu'elles ont plusieurs enfants ou qu'elles sont en bas âge. En couple, les mères d'enfants de moins de 3 ans ont ainsi un taux d'activité inférieur de 12 points à celui des femmes sans enfant. Ce constat est encore plus marqué pour les mères en charge d'une famille nombreuse (3 enfants ou plus). Au sein des couples auvergnats, la parité est donc loin d'être atteinte pour assurer la garde des enfants. Dans la quasi-totalité des cas, c'est encore la

### ►► Taux d'activité des Auvergnates selon l'âge



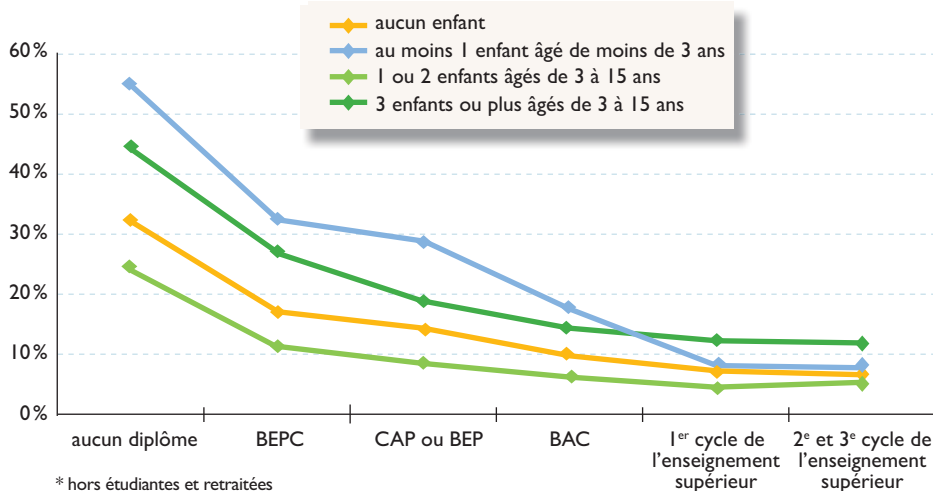
Source : Insee, Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

### ►► Taux d'activité des femmes en couple selon l'âge et le nombre d'enfants en Auvergne



Source : Insee, Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

### ►► Part des femmes en couple au foyer\* selon le diplôme et le nombre d'enfants en Auvergne



\* hors étudiantes et retraitées

Source : Insee, Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

femme qui se retire du marché du travail. En 2010, en Auvergne, 15 400 femmes avec des enfants de moins de 15 ans restent au foyer alors que leur conjoint travaille. La situation inverse ne concerne que 380 hommes. ►

### L'impact déterminant du diplôme

Une femme se positionne d'autant moins sur le marché du travail qu'elle dispose d'un diplôme peu élevé. En tenant compte des coûts et des difficultés induits par l'activité (garde des enfants, frais de transport), il peut en effet être plus intéressant pour certaines mères peu ou pas diplômées de rester à la maison, surtout lorsqu'elles ont de jeunes enfants. Ainsi en 2010, 55% des Auvergnates non diplômées vivant en couple et mères d'au moins un enfant en bas âge restent au foyer (voir méthodologie), alors que cette part est de 10% pour les diplômées du supérieur. Dans la mesure où elles peuvent avoir accès à des emplois mieux rémunérés et plus valorisants, interrompre leur carrière pour s'occuper de leur famille serait plus pénalisant pour les femmes les plus diplômées, tant en termes de revenus que de reconnaissance sociale ou de perspectives de carrière. De plus, si elles ont des enfants, leurs revenus peuvent leur permettre de recourir à des gardes rémunérées, permettant ainsi de mieux concilier vie familiale et professionnelle. ►

### Plus on a d'enfants, plus on travaille à temps partiel

Le temps partiel peut constituer une solution pour faire face à l'arrivée des enfants, sans pour autant se retirer du marché du travail. Les femmes vivant en couple y recourent d'autant plus fortement que le nombre de leurs enfants est élevé. En 2010, dans la région, un quart des femmes en couple sans enfant occupent un emploi à temps partiel. Cette pratique concerne la moitié de celles en ayant trois ou plus. Au sein des couples, la fréquence du temps partiel féminin culmine dès lors entre 36 et 45 ans (35%), âges où se constituent les familles nombreuses. Ce constat révèle qu'au sein des couples le temps partiel féminin n'est pas exclusivement subi. Enfin, l'usage du temps partiel fluctue selon la catégorie socioprofessionnelle

du conjoint. Les femmes de cadres ou d'ouvriers non qualifiés qui ont des enfants sont celles qui y recourent le plus souvent : respectivement 39 % et 38 %. Cette représentation est encore plus forte avec trois enfants ou plus à charge, notamment pour les conjointes de cadres. ▶

### Les femmes plus souvent actives en couronne périurbaine

Les femmes résidant dans les couronnes périurbaines, lorsqu'elles ont de jeunes enfants, sont moins souvent femmes au foyer (14 %) que dans les autres types d'espace, notamment les grands pôles urbains (23 %). C'est encore plus significatif lorsque la famille est nombreuse : le différentiel est alors de 13 points. Dans les communes périurbaines, l'organisation du mode de garde des jeunes enfants (crèche, assistante maternelle) devient ainsi plus qu'ailleurs un enjeu majeur pour assurer la qualité de vie des habitants. En effet, en Auvergne, les couples se concentrent majoritairement dans les grandes aires urbaines. Ainsi, 32 % des couples auvergnats en charge d'enfant(s) résident dans un grand pôle urbain et 37 % dans les couronnes périurbaines qui concilient souvent espace plus vaste et un coût moindre d'accès au logement. Les couples avec enfant(s), notamment ceux de la classe moyenne, privilégient ainsi les couronnes périurbaines alors que les couples en situation financière plus modeste résident en revanche plus souvent dans les pôles où se concentrent les logements locatifs du secteur HLM. Toutefois, si les couples peuvent trouver des solutions d'habitat adaptées à leurs attentes et leurs possibilités financières en couronne périurbaine, les contraintes liées à l'acquisition d'un logement peuvent imposer aux conjoints d'être actifs tous les deux. ▶

### Les femmes plus proches de leur lieu de travail que leur conjoint

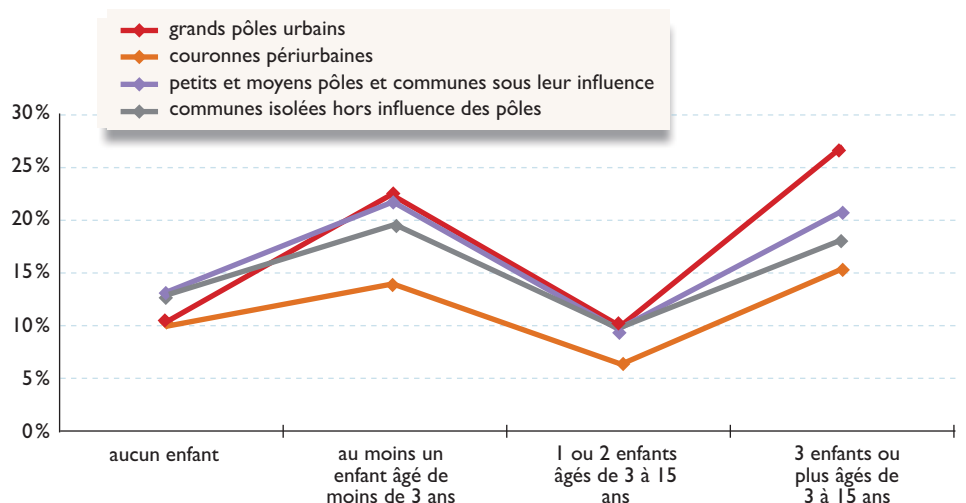
Face aux contraintes existant pour concilier vie familiale et vie professionnelle, les femmes en couple qui travaillent sont moins « mobiles » que leur compagnon. En 2010, en Auvergne, 36 % d'entre elles travaillent dans la commune où

**Seulement une Auvergnate sur cinq vit avec un conjoint dont la position professionnelle est inférieure à la sienne, mais cette situation est plus fréquente pour les jeunes femmes**

En Auvergne, en 2010, au sein des couples où les deux conjoints sont actifs, la femme occupe plus rarement une position professionnelle supérieure\* à celle de son compagnon (21 %) que l'inverse (27 %). Ces couples où la femme occupe un rang social supérieur à celui de son conjoint sont d'autant plus fréquents que la femme est jeune. Cette proportion varie de 25 % pour les couples où la femme a moins de 35 ans à 20 % pour celles ayant entre 36 et 45 ans et 15 % au-delà. Cette tendance pourrait indiquer que, si le choix d'un conjoint d'un même milieu social peut être un critère de la formation des couples, les comportements individuels en la matière seraient en train d'évoluer.

\* Ces situations concernent les femmes cadres supérieurs vivant avec un conjoint non cadre supérieur, les femmes cadres intermédiaires en couple avec un ouvrier ou un employé, les femmes ouvrières qualifiées ou employées qualifiées vivant avec un conjoint ouvrier non qualifié ou employé non qualifié.

### Part des femmes en couple au foyer\* selon le type d'espace et le nombre d'enfants en Auvergne



\* hors étudiantes et retraitées

Source : Insee, Recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

elles résident, contre 32 % des hommes. Le taux d'activité des femmes est plus élevé dans les communes périurbaines, alors même qu'habiter dans ce type d'espace entraîne une contrainte forte pour celles qui travaillent. En effet, une femme active d'un couple établi en couronne périurbaine met en moyenne 21 minutes pour se rendre sur son lieu de travail alors que ce temps d'accès est de 13 minutes lorsque le couple réside dans un grand pôle urbain ou une commune rurale isolée. Pour son conjoint, quel que soit le type d'espace de résidence, cette durée moyenne est toujours plus élevée d'environ 5 minutes.

Pour plus d'un quart des femmes cependant, le temps de trajet domicile-travail est supérieur à celui de leur compagnon. Ce déplacement est alors très coûteux en temps : 33 minutes en

moyenne, soit 10 minutes de plus que celui de leur conjoint. ▶

### En couple, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes

Au sein d'un couple, la femme est plus souvent touchée par le chômage que l'homme. En 2010, au sens du recensement de la population, 16 800 femmes en couple déclarent être à la recherche d'un emploi. À l'inverse 11 000 hommes en couple sont dans une telle situation. Lorsqu'un des conjoints seulement est sans emploi et souhaite travailler, il s'agit plus de six fois sur dix de la femme. Ainsi dans 7 % des couples où les deux conjoints sont actifs, la femme est au chômage et son conjoint travaille, contre 3 % dans le cas contraire.

La situation de la femme est cependant souvent compensée par une situation plus favorable de son conjoint. Quand la femme est au chômage et que son conjoint

travaille, il est neuf fois sur dix en CDI. Toutefois, les hommes de ces couples travaillent plus souvent en intérim : 3 % contre 1 % dans l'ensemble des couples bi-

actifs. Les situations où les deux conjoints n'ont pas d'emploi concernent seulement 2 285 couples (1 %).

### Quels facteurs jouent un rôle dans la décision d'activité des Auvergnates vivant en couple ?

La probabilité d'être active pour une Auvergnate vivant en couple est modélisée ici grâce à une technique de régression logistique. Celle-ci permet de mesurer les conséquences de la modification d'une seule caractéristique (âge, diplôme...) entre deux femmes par ailleurs en tout point identiques. Le raisonnement s'effectue « toutes choses égales par ailleurs », à partir d'une situation de référence.

#### Variables explicatives

Variables explicatives	Rapport de probabilité
<b>âge</b>	
15-25 ans	0,3
26-35 ans	1,1
36-45 ans	référence
46-55 ans	0,5
56-65 ans	0,1
<b>Nombre d'enfant(s) de moins de 3 ans</b>	
0	référence
1	0,5
2 ou plus	0,3
<b>Nombre d'enfant(s) de moins de 15 ans</b>	
0	référence
1	1,2
2	0,7
3 ou plus	0,2
<b>Diplôme le plus élevé</b>	
Sans	référence
BEPC	1,8
CAP-BEP	2,0
BAC	2,3
1 <sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur	3,3
2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle du supérieur	3,7
<b>Catégorie socioprofessionnelle du conjoint</b>	
Agriculteur, artisan, commerçant	1,0
Cadre	0,6
Profession intermédiaire	1,1
Employé ou ouvrier qualifié	référence
Employé ou ouvrier non qualifié	0,9
Retraité	0,4

**Note de lecture :** À autres caractéristiques identiques, une Auvergnate en couple dont le diplôme le plus élevé est le baccalauréat aurait 2,3 fois plus de probabilité d'être active qu'une Auvergnate en couple sans diplôme (référence). Un rapport de probabilité inférieur à 1 indique que la femme a moins de probabilité d'être active que dans la situation de référence. À profil identique, une Auvergnate en couple ayant un enfant de moins de 3 ans aurait ainsi 2 fois moins de chances (inverse du rapport de probabilité = 1/0,5) d'être active qu'une femme en couple n'en ayant pas.

Source : Insee, Recensement de la population 2010

## ➤ Méthodologie

### Les couples

La définition du couple retenue est celle utilisée dans les exploitations statistiques du recensement pour étudier la composition des familles au sein d'un logement notamment des familles avec enfant(s). Elle correspond aux seuls couples formés d'un homme et d'une femme âgés de 14 ans ou plus, qui partagent la même résidence principale et qui répondent, sauf exception, à au moins l'un des deux critères suivants : ils déclarent tous les deux être mariés ou ils déclarent tous les deux vivre en couple. Les couples ainsi constitués à partir des réponses au questionnaire du recensement sont des couples de fait, les conjoints pouvant être mariés ou non.

Dans cette étude nous ne retenons pas les couples formés par deux personnes de même sexe ainsi que les couples dont les deux conjoints ne vivent pas dans le même logement.

### Les enfants

Dans le recensement de la population, est comptée comme enfant toute personne vivant au sein du même logement que son (ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille. L'enfant d'une famille peut être l'enfant des deux parents, de l'un ou de l'autre, un enfant adopté, ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfant.

### Les femmes au foyer

Dans cette étude, le terme « femmes au foyer » recouvre les femmes qui se sont déclarées sans emploi et qui n'en recherchent pas, hors les étudiantes et les retraitées.